

Suppression d'une période d'environnement
Raphaël Breuleux (Verts)**Réponse du Gouvernement**

En réponse à diverses interventions parlementaires déposées ces dernières années, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un programme visant à renforcer et développer les compétences des élèves dans l'utilisation des nouvelles technologies. L'enseignement de l'éducation numérique (EN) en est la clé de voûte. A cet effet, les délégués cantonaux ont participé aux travaux de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) dans le but d'adapter le Plan d'études romand (PER). Un plan d'étude numérique a été adopté par les cantons romands. Celui-ci prévoit que l'EN devienne une discipline à part entière et non plus uniquement enseigné dans le cadre des autres disciplines scolaires. Ce changement de paradigme implique la nécessité de consacrer du temps à l'enseignement de la discipline elle-même et donc de l'inscrire dans la grille-horaire.

Les périodes inscrites à la grille-horaire sous « Environnement » portent sur l'enseignement de la géographie, de l'histoire et des sciences. Le choix de passer de quatre à trois leçons d'environnement en 7P n'implique pas la diminution d'une leçon dans une de ces disciplines mais d'une réduction proportionnelle dans les trois disciplines. Ainsi, la répartition du temps d'enseignement entre ces trois disciplines devient identique à la dotation horaire de l'environnement en 5 et 6P. Cette dotation horaire ne doit pas être un frein à l'organisation de leçons d'enseignement en nature. L'équilibre du temps d'enseignement de chaque discipline peut être réparti sur plusieurs semaines ; par exemple, si une après-midi a été consacrée à deux leçons d'environnement en nature, la semaine suivante, l'enseignement portera sur la géographie et l'histoire.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées.

1. Puisque la volonté du service de l'enseignement était de mettre en place une période d'enseignement du numérique, pourquoi ne l'a-t-il pas simplement ajoutée à la grille horaire, comme cela s'est fait dans le Canton de Berne et se fera dans le Canton de Neuchâtel ?

Comme souligné plus haut, l'enseignement de l'EN en tant que discipline à part entière nécessite d'inscrire des leçons dédiées dans la grille-horaire. Tel que le Gouvernement l'a relevé dans ses réponses et prises de position aux interventions parlementaires précédentes, l'intégration de cette leçon ne prévoit pas l'augmentation du nombre de périodes enseignées pour les élèves des degrés concernés, à savoir 30 leçons hebdomadaires pour les degrés 7P et 8P.

Par ailleurs, il convient de préciser que certaines disciplines requièrent un enseignement plus individualisé au vu de ses spécificités. Ainsi, l'Ordonnance scolaire (RSJU 410.111. art. 106) prévoit l'enseignement de l'informatique (à savoir l'EN) par section de classe. Cette disposition est d'ores et déjà appliquée dans le degré secondaire I. Avec 30 périodes hebdomadaires, la grille horaire des élèves jurassien-ne-s de 7-8P est déjà bien chargée et comporte par exemple déjà deux leçons de plus que celle du canton de Fribourg.

2. Des interventions ponctuelles, à l'instar de l'éducation sexuelle, auraient-elles été insuffisantes pour faire de la prévention au numérique auprès des classes de 7P et 8P ?

Le PER fixe des objectifs qu'il n'est pas possible d'atteindre à raison de quelques interventions ponctuelles. Comme dans tous les cantons suisses, des leçons dédiées à l'EN sont ou seront inscrites dans leurs grilles horaires.

3. Dans quelle proportion cette période sera-t-elle consacrée à l'apprentissage « du » numérique et l'apprentissage « par » le numérique ?

Le détail des apprentissages et leur pondération relève du PER. C'est donc la CIIP qui fixe le cadre par l'intermédiaire du nouveau plan d'études pour « l'éducation numérique », validé le 18 mars 2021. Ainsi, on peut y lire : « L'Éducation numérique dans le Plan d'études romand s'inscrit dans des perspectives socio-culturelles, technologiques et d'application, quels que soient les supports. Elle vise un équilibre approprié entre les promesses et les conséquences de la transition numérique en général, comme au sein de l'École. Cette intention implique une éducation au numérique et par le numérique, intrinsèquement liées : la première permet à l'élève de développer une culture numérique nécessaire pour appréhender une société où le numérique est devenu incontournable et s'y inscrire en tant que citoyen actif, créatif et responsable ; la seconde offre de multiples opportunités à l'élève d'appréhender des apprentissages disciplinaires par le biais d'activités, de supports et d'outils adaptés à ses besoins éducatifs ». La proportion n'est donc pas chiffrable, puisque que les deux aspects sont liés et interdépendants.

Les leçons d'EN permettent d'une part d'atteindre un socle de compétences numériques qui permet aux élèves d'apprendre par le numérique dans le cadre des autres disciplines. D'autre part, la leçon permet d'aborder les sujets plus spécifiques du PER éducation numérique : l'éducation aux médias, la science informatique, deux domaines essentiels qui devraient permettre aux élèves de devenir des citoyen-ne-s conscient-e-s de tous les aspects du monde numérique, et des acteur-trice-s raisonnables de celui-ci.

4. Selon nos sources, une grande partie des personnes auditionnées dans le cadre de cette modification d'horaire, n'était pas satisfaite des diverses propositions du service de l'enseignement. Dès lors, pourquoi vouloir aller si vite et ne pas prendre le temps de trouver un consensus plus large ?

Le canton du Jura et la partie francophone du canton de Berne collaborent depuis de nombreuses années dans le domaine de l'enseignement numérique. Le Centre MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) interjurassien (CMIJ), réunissant des enseignant-e-s des deux cantons, travaille à l'élaboration d'activités dédiées aux élèves et développe le site *educlasse* qui permet tant aux élèves qu'au corps enseignant d'utiliser ces ressources. Dans le canton de Berne, l'enseignement de l'éducation numérique a été inscrit à la grille horaire primaire en 2019. Afin de maintenir une collaboration étroite entre nos deux cantons, il est pertinent de tendre à ce que nos deux populations d'élèves aient un cursus scolaire le plus semblable possible.

Par ailleurs, plusieurs interventions parlementaires de ces dernières années le relèvent, il est important d'instruire nos élèves dans les domaines précisés au point 3. Serait-il pertinent d'attendre alors que les moyens sont prêts à être engagés ?

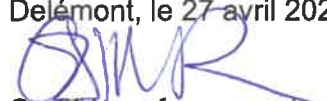
L'éducation au numérique et par le numérique n'est pas une nouveauté. Elle figure de manière formelle dans le Plan d'études romand depuis 2012. Le CMIJ et le Centre d'Emulation Informatique du Jura (CEIJ) travaillent dans ce sens depuis de nombreuses années. La différence marquante avec le nouveau plan d'études « éducation numérique », c'est l'équité : tous les élèves ont droit à une équité d'enseignement, aussi dans ce domaine. L'aspect contraignant du nouveau plan d'études permettra à l'enseignement de réussir pleinement le virage numérique dans les écoles.

Le choix du Département de la formation, de la culture et des sports s'est donc porté sur une introduction progressive, justement pour ne pas « aller si vite », en commençant en 7P en 2021, en 8P en 2022 et en 9 et 10S en 2023.

Pour ce qui est de la grille horaire, le projet de modification aux degrés primaire et secondaire I, lié à l'introduction de leçons d'EN, a résulté des travaux de groupes constitués entre autres de représentant-e-s des enseignant-e-s et des directions d'écoles. Pour le degré primaire, les options présentées par le groupe et soumises en consultation ont permis de faire ressortir clairement deux positions : l'une étant, en effet, pas satisfaite des options proposées et l'autre se prononçant pour la suppression d'une leçon d'environnement. La majorité des partenaires défavorables aux options présentées a proposé la suppression d'une leçon de français ou d'une demi-leçon de français et une demi-leçon de mathématiques. Ces pistes ont été envisagées par le groupe de travail et n'ont pas

été retenues au regard des contenus du PER dans ces disciplines et en comparaison des grilles horaires des autres cantons romands.

Delémont, le 27 avril 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'GWR', is written over the text 'Certifié conforme par la chancelière d'Etat'.

Certifié conforme par la chancelière d'Etat
Gladys Winkler Docourt